

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS
(GIRONDE)**

Date de convocation : 28/11/2025	Le 8 décembre 2025 à 18h30 à la Mairie de Cabanac et Villagrains
Membres :	le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-et-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de CLAIR Jean Georges, Président du CCAS.
En exercice : 9	<u>Étaient présents</u> : BEAUBOIS Jeanine, CLAIR Jean Georges, FROIDEVAUX Colette, GREGOIRE Corinne, GUIRAUD Sophie,, PEDEMAY Katia
Présents : 6	
Votants : 8	<u>Étaient représentés</u> : FOURNIER Aurélia par PEDEMAY Katia, SUBIRATS Sophie par CLAIR Jean Georges
Date de publication : 8/12/2025	<u>Étaient absentes</u> : KATSAMANTOU Nathalie
	<u>Secrétaire de séance</u> : PEDEMAY Katia

DÉLIBÉRATION N ° 2025-12**Admission en non valeurs de créances irrécouvrables – budget CCAS**

Le **comptable** public propose l'admission en non-valeur de la liste 7561621132 arrêtée à la date du **03** septembre 2025.

Lorsque **toutes** les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances **admises** en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du **comptable** chargé du **recouvrement**.

Le **montant** des créances proposées en non valeur s'élève à 14 498,72 €. Ces créances concernent des loyers impayés. Les créances en non valeur seront imputées au compte 6541- Crées admises en non-valeur.

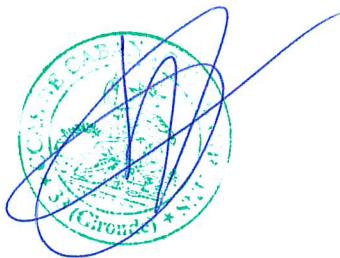
Appelé à délibérer, le Conseil d'Administration décide :

- d'approuver l'admission en créances irrécouvrables de la liste 7561621132 d'un montant total de 14 498,72 €,
- d'autoriser M. le Président à réaliser le mandat de régularisation correspondant,
- de donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 8/12/2025

Le Président



CLAIR Jean Georges

La secrétaire



PEDEMAY Katia